



Reorganisation service client

Par **perlot**, le **23/03/2009** à **23:14**

bonjour,

je suis actuellement en cdi et suite à une reorganisation du service mes collegues se voient attribués de nouvelles taches et je suis la seule pour laquelle rien ne change.

je suis perplexe car la direction recrute deux nouvelles personnes
que peut il arriver quant au personnel en place ? peuvent ils au nom de la reorganisation changer de service l'un dentre nous ou lui demander de quitter la societe ?

Merci de m'indiquer ce qui pourrait se produire dans un tel cas

BRIGITTE